# Glossaire DmfA Consultation Answer Mise à jour de la version

Version: 2018/2

Date de publication: 31/05/2018

Date de mise en production: 01/07/2018

## Liste des modifications

## Page de garde

Page de garde

## Glossaire

90178 - Chemin

00910 - DATE DE DÉBUT

90314 - Occupation - Informations - Action 01194 - MESURE CARRIÈRE

### Annexe

- 3 Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations
- 4 Liste des codes déductions
- 28 Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL 30 Liste générale des codes anomalies
- 32 Codification des rémunérations APL
- 33 Liste des codes déductions APL

## Bloc fonctionnel

90178 - Chemin

NUMERO DE ZONE: 00910 VERSION: 2018/2 DATE DE PUBLICATION: 31/05/2018

> DATE DE DÉBUT (Label XML : StartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin

Code(s): 90178

Label(s) xml: Path

**DESCRIPTION:** 

DOMAINE DE DEFINITION:

Alphanumérique

REFERENCE LEGALE: TYPE: LONGUEUR: 10 PRESENCE: FORMAT: Interdit AAAA-MM-JJ · AAAA est l'année · MM est le mois

## . JJ est le jour CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01194 VERSION: 2018/2 DATE DE PUBLICATION: 31/05/2018

MESURE CARRIÈRE (Label XML : CareerMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

**DESCRIPTION:** Code qui détermine si le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure carrière.

"Domaine de définition" est modifié:

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = travailleur occupé dans le cadre d'une fin de carrière en douceur

2 = Starter-Job 99 = Flexi-Job

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

SODE / IN CHINELE CON / NO COCE DE NECEL HON		
Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

## Date de publication: 31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1











AN2018-2-FR3.xlsx Information intermédiaire:

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
015				2	01/01/2018	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 108%		1	01/01/1900	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense ≥ 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense ≥ 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense ≥ 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense ≥ 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense ≥ 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense ≥ 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense ≥ 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense ≥ 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
270		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
270		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
271		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
272		Taux de base		0	01/04/2010	30/09/2015
272		Taux réduit		1	01/04/2010	30/09/2015
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
273		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
273		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
274		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
274		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
275		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
275		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
276		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
276		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
277		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
278		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
278		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
280		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
281		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
281		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
282		Age < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
282		Age >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
282		Age < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
282		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
283		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
284		Age < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
284		Age >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
284		Age < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
284		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
290		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux réduit pour RCC à mi-temps ou antérieure au 01/01/1997 ou assimilé		1	01/04/2010	01/01/9999
493	075	Personnel enseignant temporaire (sans CEP)		3	01/01/2014	31/12/2014
493				0	01/01/1900	01/01/9999
495				2	01/01/2018	01/01/9999
498 (Boursiers)	040	Sans vacances annuelles des salariés		3	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
498 (Boursiers)				0	01/01/1900	01/01/9999
4xx (Employés)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait de base		0	01/01/2017	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait réduit		2	01/01/2017	01/01/9999
807				0	01/01/2018	01/01/9999
807				2	01/01/2018	01/01/9999
809	006			6	01/01/1900	31/12/2003
809	014			6	01/01/1900	01/01/9999
809	015			6	01/01/1900	30/06/2005
809	019			6	01/01/1900	01/01/9999
809	051			6	01/01/1900	31/12/2007
809	052			6	01/01/1900	31/12/2007
809	053			6	01/01/1900	31/12/2003
809	056			6	01/01/1900	31/12/2003
809	081			6	01/01/1900	01/01/9999
809		Avec modération salariale	>= 20 (en	5	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
			moyenne)			
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	< 20 (en moyenne)	2	01/07/2003	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	>= 20 (en moyenne)	4	01/07/2003	01/01/9999
809		Avec modération salariale	< 20 (en moyenne)	0	01/01/1900	01/01/9999
809				8	01/01/2018	01/01/9999
810		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/07/2003	01/01/9999
810		Avec modération salariale		0	01/01/1900	01/01/9999
810				8	01/01/2018	01/01/9999
811		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/04/2008	01/01/9999
811		Avec modération salariale		0	01/04/2008	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 1er seuil		1	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 2ème seuil		2	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 3ème seuil		3	01/01/2014	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		2	01/01/2015	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		3	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		4	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		5	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		6	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		7	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
818		Pension secteur public receveurs régionaux		0	01/01/2016	01/01/9999
820	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
820	016		>= 50	5	01/01/1900	30/09/2013
820	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	024		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	024		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	024		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	024		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	036		>= 10	5	01/01/1900	01/01/9999
820	036		< 10	0	01/01/1900	01/01/9999
820	044		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	044		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	044		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	044		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	054		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	054		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	224		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	224		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	224		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	224		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	226		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	226		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	226		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	226		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	244		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	244		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	244		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	244		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	254		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	254		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	254		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	254		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
820	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
820	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
825	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
825	048, 052, 051, 848, 058, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/10/2012	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/04/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/07/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2004	01/01/9999
825	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
825	064, 065, 077, 078, 079	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2016	01/01/9999
825	066, 093, 094, 193, 194, 294, 494, 594	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2008	01/01/9999
825	067, 467	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2017	01/01/9999
825	068	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2018	01/01/9999
825	077	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2016	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2005	31/12/2007
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2005	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2005	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2011	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	086	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2006	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	110	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2007	01/01/9999
825	163	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2011	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
826	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
826				0	01/07/2004	01/01/9999
826		Travailleur âgé d'au moins 58 ans		1	01/07/2007	30/06/2015
826		Travailleur âgé de moins de 25 ans		2	01/01/2008	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
827	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
827	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2011	01/01/9999
827	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2011	01/01/9999
827	114	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	016		>= 50	5	01/01/1900	30/09/2013
830	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
830	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
830	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
830	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
831				0	01/01/1900	01/01/9999
832	067		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	077		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
832	078		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	081		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	091		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	100		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	169		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
833				0	01/01/1900	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
835	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
835	076	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	30/06/2012
835	076	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	30/06/2012

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2007	01/01/9999
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2007	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2012	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2012	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2011	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2011	01/01/9999
835	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2012	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
836	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
836	087, 187			0	01/01/2012	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
837	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
837	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
852				0	01/01/1900	01/01/9999
854				0	01/01/1900	31/12/2014
855				0	01/01/1900	01/01/9999
856				0	01/01/1900	01/01/9999
857				0	01/01/1900	01/01/9999
859		Employeurs dispensés		8	01/01/2003	01/01/9999
859				0	01/01/1900	01/01/9999
860				0	01/01/1900	01/01/9999
863				0	01/01/2009	01/01/9999
883		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur licencié :		0	01/04/2006	01/01/9999
		Accord individuel ou d'entreprise				
		Ou CCT sectorielle > 1/10/2005				

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
885		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur en interruption de carrière :  Accord individuel ou d'entreprise		0	01/04/2006	01/01/9999
888		Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/01/2008	01/01/9999
888		Année civile de déclaration différente de l'année civile de paiement		1	01/01/2008	01/01/9999
889			_	0	01/01/2009	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	027	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	028	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

#### Commentaire code travailleur

<sup>·</sup> Codes travailleurs cotisation 820 et 830 : le type de cotisation dépend du code d'importance.

<sup>·</sup> Code travailleur cotisation 809 : le type de cotisation 6 correspond à des taux de cotisation dérogatoires applicables à certains travailleurs spécifiques présents chez les employeurs des catégories 014, 015, 019, 051, 052, 053, 056 et 081.

## DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 4: Liste des codes déductions Version: 2018/2

# Date de publication: 31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1











AN2018-2-FR4.xlsx Information intermédiaire:

AN2018-2-FR4.txt

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
0001	L	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0501	BS	Réduction des cotisations personnelles pour le secteur du dragage	2000/1	2014/2	Fédérale	-	-	-	1	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0600		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0601		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	•	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1001	S	Réduction structurelle	1999/1	2003/4	Fédérale	-	1	-	•	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	=	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	=	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	=	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	В3	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	1996/3	2003/4	Fédérale	=	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	В3	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	B4	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	=	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	В7	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	B7	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	B8	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
1112	B8	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Plan plus un	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Période transitoire. Plan plus un	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Plan plus deux	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Période transitoire. Plan plus deux	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	P3	Plan plus trois	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	P3	Période transitoire. Plan plus trois	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Plan plus un - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Période transitoire. Plan plus un - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Plan plus deux - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Période transitoire. Plan plus deux - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Plan plus trois - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Période transitoire. Plan plus trois - ancien intérimaire	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1131	Х	Réduction AR n°483 - Réduction pour l'engagement d'un premier travailleur en qualité de personnel de maison (gens de maison (ouvriers et employés); domestiques)	1987/1	2013/4	Fédérale		-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Activation des allocations de chômage	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Période transitoire. Activation des allocations de chômage	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	BC	Économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	1999/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	ВС	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	F1	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
1201		Période transitoire. Convention de premier emploi des jeunes conclue avant le 1/1/2004	2004/1	2014/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	F2	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	K1	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	K2	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	AC	Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	AC	Période transitoire. Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Période transitoire. Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant 1.1.2004	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	U2	Jeunes sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Apprentis reconnus (A.R. 495)	1987/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Période transitoire. Apprentis reconnus (A.R. 495)	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1311	D1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1312	D2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2002/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1321	G1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1322	G2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1331	V1	Plan Vande Lanotte 1	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1331	V1	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 1	2004/1	2005/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1332	V2	Plan Vande Lanotte 2	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	V3	Plan Vande Lanotte 3	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	V3	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 3	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
1341	S4	Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	S4	Période transitoire. Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	2004/1	2005/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1345	R5	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1346	R6	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1350	R1	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	2001/4	2003/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1351	R2	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-		-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1352	R3	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	R4	Période transitoire. Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2004/1	2007/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
1501	BA	Réduction des cotisations patronales pour le secteur du dragage	1997/1	2014/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1511	WO	Recherche scientifique	1996/4	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1521		Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1531		Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A premier travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A premier travailleur	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2002	Z2	Remboursement des frais de gestion S.S.A deuxième travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
3000		Réduction structurelle	2004/1	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3100		Travailleurs âgés d'au moins 57 ans	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3101		Travailleurs âgés de 50 à 56 ans	2007/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2016/3	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3102		Travailleurs âgés	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26. C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupatio n de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM: D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250		Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3310		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 1000	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3311		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 400	2005/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3312		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance - première période et mesure transitoire taxshift - périodes restantes	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3313		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3314		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - troisième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3315		Premiers engagements - premier travailleur – taxshift	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3320		Premiers engagements : deuxième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3321		Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3322		Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3323		Premiers engagements - deuxième travailleur - mesure transitoire taxshift - troisième période	2017/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3324		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3325		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3326		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - troisième période	2018/2	9999/4	Fédérale	•	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupatio n de la ligne travailleur	Non
3330		Premiers engagements : troisième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3331		Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	ı	1	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3332		Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	,	1	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3333		Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3334		Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3340		Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	,	1	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3341		Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	,	1	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3342		Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-		-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3343		Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3350		Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	•	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3351		Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3352		Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3353		Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3360		Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3361		Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3413		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3414		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3415		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et très peu qualifiés Ou en CPE et moins qualifiés handicapés Ou en CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3416		Jeunes travailleurs du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés (période transitoire)	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3500		Réduction du temps de travail	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
3510		Semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3520		Réduction du temps de travail et semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3600		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3612		Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3700		Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3720		Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	1	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3800		Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800		Tuteurs	2016/4	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3900		Travailleurs permanents dans l'horeca	2014/1	9999/4	Fédérale	ı	ı	-	•	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000		Contractuels subventionnés	2014/1	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000		Contractuels subventionnés	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
4100		Remplaçants de contractuels et de statutaires dans le secteur public	2014/1	9999/4	Fédérale	-		-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200		Personnel de maison	2014/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200		Personnel de maison	2017/3	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4300		Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4400		Parents d'accueil reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6000		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6001		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6002		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6003		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6004		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6005		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6006		Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6030		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
6031		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6032		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6033		Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6040		Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6041		Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6300		Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6301		Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6310		Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6311		Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6320		Travailleurs âgés - en activité	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6321		Travailleurs âgés - nouvel engagé	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6330		Réduction des cotisations patronales pour la marine marchande, le secteur du dragage et du remorquage	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7000		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7001		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7002		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : CS, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7003		Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
7004		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7005		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7006		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7030		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7031		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7032		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7033		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7040		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7041		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7320		Travailleurs âgés	2016/4	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8000		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8001		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8002		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
8003		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8004		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8005		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8006		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8007		Mesure transitoire - Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8008		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8009		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8010		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8011		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8012		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8020		Mesure transitoire - Personnel de maison	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8030		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8031		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8032		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé- duction"
8033		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8040		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8041		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8050		Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2017/3	2018/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8320		Travailleurs âgés	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

# Date de publication: 31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:











Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libene	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la	15	3	1	01/01/1900	31/12/2013
	semaine (volontaire) de 4 jours					
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la	21	3	1	01/01/2014	01/01/9999
	semaine (volontaire) de 4 jours					
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	31/12/2016
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un	12	3	1	01/07/2009	01/01/9999
	atelier protégé					
109	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité	15	3	1	01/07/2012	31/03/2014
	sociale des contractuels - travailleurs manuels					
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
114	Travailleurs manuels contractuels subventionnés	24	3	1	01/01/2014	01/01/9999
121	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	organique des CPAS du 08.07.1976					
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969					
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
	système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986					
133	Travailleurs manuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969					
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a	495	3	2	01/01/1900	31/12/2013
	choisi la semaine (volontaire) de 4 jours					
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a	481	3	2	01/01/2014	01/01/9999
	choisi la semaine (volontaire) de 4 jours					
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	31/12/2016
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans	492	3	2	01/07/2009	01/01/9999
	un atelier protégé					

209   Staglaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels   211   Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT   484   3   2   01/01/1900   31/0   212   Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques   484   3   2   01/01/1900   31/0   213   Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques   484   3   2   01/01/1900   31/0   214   Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques   484   3   2   01/01/1900   31/0   214   Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés   484   3   2   01/01/1900   01/0   214   Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976   221   Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs   18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969   232   Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre   495   3   2   01/01/1900   01/0   30/0   233   Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs   495   3   2   01/01/1900   01/0   30/0   233   Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969   403   3   2   01/01/1900   01/0   201/0	te de fin de	t D	Date de début	Type de	Code	Code	Libellé	Code
Sociale des contractuels - travailleurs intellectuels	validité		de validité	travailleur	présence	ONSS		APL
211   Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	1/03/2014		01/07/2012	2	3	495		209
212   Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS								
213   Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques   484   3   2   01/01/1900   31/0	1/03/2014				3	484	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	211
214         Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés         484         3         2         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2014         01/01/2012	1/03/2014		01/01/1900	2	3	484	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	212
Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976  231 Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969  232 Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/0 01/0	1/03/2014		01/01/1900	2	3	484	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	213
organique des CPAS du 08.07.1976  231 Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969  232 Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/01	1/01/9999		01/01/2014	2	3	484	Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés	214
Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969  232 Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/0	1/01/9999		01/01/1900	2	3	400	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi	221
18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969  232 Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0 commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/01							organique des CPAS du 08.07.1976	
Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0	1/01/9999		01/01/1900	2	3	487	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs	231
d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986  233 Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  403 3 2 01/01/1900 01/0  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0  commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des / 2 10 01/01/2012 01/0  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0  304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0  adhérents au taux inférieur							18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	
Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  403 3 2 01/01/1900 01/01/2012  Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01	0/06/2007		01/01/1900	2	3	495	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre	232
leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969  251 Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969  403 3 2 01/01/1900 01/0  252 Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0  commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0  304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0  adhérents au taux inférieur							d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	
251Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.19694033201/01/190001/02252Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.19694023201/01/190001/02301Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun/21001/01/201201/02302Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur/21001/01/201201/02303Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale/21001/01/201201/02304Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux/21001/01/201201/02304Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux/21001/01/201201/02	1/01/9999		01/01/1900	2	3	439	Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de	233
Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0 commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/0 01/0							leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	
de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969  301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime / 2 10 01/01/2012 01/0 commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/0 01/0	1/01/9999		01/01/1900	2	3	403	Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	251
301 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale 304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 305 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 306 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 307 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 308 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 309 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 309 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 309 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 309 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux 300 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux	1/01/9999		01/01/1900	2	3	402	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu	252
commun  302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 01/01/2012 01/0 01/0							de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	
302 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0 adhérents au taux inférieur	1/01/9999		01/01/2012	10	2	/	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime	301
nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur  303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0 adhérents au taux inférieur							commun	
303 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale / 2 10 01/01/2012 01/0 304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0 adhérents au taux inférieur	1/01/9999		01/01/2012	10	2	/	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des	302
304 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux / 2 10 01/01/2012 01/0 adhérents au taux inférieur							nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	
adhérents au taux inférieur	1/01/9999		01/01/2012	10	2	/	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	303
	1/01/9999		01/01/2012	10	2	/	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux	304
							adhérents au taux inférieur	
306 Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de / 2 10 01/01/2012 01/0	1/01/9999		01/01/2012	10	2	/	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de	306
prévoyance au taux spécifique							prévoyance au taux spécifique	
307 Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958) / 2 10 01/01/2015 01/0	1/01/9999	$\top$	01/01/2015	10	2	/	Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	307
308 Cotisation de pension - pension à charge du trésor public / 2 10 01/01/2015 01/0	1/01/9999	$\top$	01/01/2015	10	2	/	Cotisation de pension - pension à charge du trésor public	308
601 Définitifs 675 3 3 01/01/1900 01/0	1/01/9999	$\top$	01/01/1900	3	3	675	Définitifs	601

Code	Libellé	Code ONSS	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL			présence	travailleur	de validité	validité
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ORPSS (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	31/12/2016
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
608	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	675	3	3	01/04/2014	01/01/9999
609	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur public	675	3	3	01/07/2012	01/01/9999
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants et pour lesquels la cotisation de solidarité est due	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi communale	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	01/01/9999
731	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libelie	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Parents d'accueil reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	01/01/9999
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers et Bruges	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
844	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels - bonus	835	2	10	01/01/2014	01/01/9999
845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
	vue de la formation d'une pension extra-légale					
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
	30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)					
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	01/01/9999
860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	860	2	9	01/01/2018	31/12/9999
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	01/01/9999
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
	privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail					
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour	864	5	9	01/10/2011	01/01/9999
	la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-					
	travailleurs					
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour	865	5	9	01/10/2011	01/01/9999
	la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un					
	plan d'entreprise					
867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les	867	4	14	01/10/2012	01/01/9999
	employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un					
	montant déterminé					

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Lipelle	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
	mandataires et du personnel de police contractuel					
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires, du	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
	personnel de police contractuel et des stagiaires en vue d'une nomination à					
	titre définitif - régime de vacances secteur privé					
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	277	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC					
	ayant débuté à partir du 1/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT					
	880)					
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de	276	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du					
	01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 879 ou 881)					
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	278	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de					
	reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à					
	partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 884)					
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage	270	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010					
	ou assimilé					
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	271	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC					
	ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé					
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage	273	2	15	01/04/2010	31/12/9999
	avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010					
	et le 31/03/2012 ou assimilé					
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	274	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - durant une période de					
	reconnaissance comme entreprise en difficulté					

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libelle	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	275	2	15	01/04/2010	31/12/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance					
	comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010					
	et le 31/03/2012 ou assimilé					
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec	295	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	complément d'entreprise (RCC)					
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par	889	2	9	01/01/2009	01/01/9999
	l'employeur					
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
	d'une maladie professionnelle reconnue					
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

### Commentaire code presence

- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
- 5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

### **Commentaire Type de travailleur**

- 1 Ouvrier
- 2 Employé
- 3 Statutaire
- 4 Artiste
- 5 Parent d'accueil reconnu

- 6 Autre cotisation ordinaire
- 7 Etudiant
- 8 Statutaire licencié
- 9 Cotisation supplémentaire
- 10 Cotisation de pension
- 11 Cotisation non due
- 12 Autres cotisations spéciales
- 13 Maladies professionnelles
- 14 Cotisation non liée à une personne physique
- 15 Prépensionné

# Date de publication: 31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:











Information intermédiaire:

Code Libel	lé	Date de début de validité	Date de fin de validité
001 Non présent		01/01/1900	31/12/9999
002 Non numérique		01/01/1900	31/12/9999
003 Invalide		01/01/1900	31/12/9999
004 Nombre de contrôle invalide		01/01/1900	31/12/9999
005 Interdit		01/01/1900	31/12/9999
006 Trop d'occurrences avec les mêmes identif	ants	01/01/1900	31/12/9999
007 Total calculé différent du total déclaré		01/01/1900	31/12/9999
008 Pas dans le domaine de définition		01/01/1900	31/12/9999
009 Age à vérifier		01/01/1900	31/12/9999
010 Autre déduction demandée		01/01/1900	31/12/9999
011 Balance par catégorie d'employeur négativ	e	01/01/1900	31/12/9999
012 Cumul à vérifier		01/01/1900	31/12/9999
013 Cumul trop élevé		01/01/1900	31/12/9999
014 Date de fin antérieure à la date de début		01/01/1900	31/12/9999
015 Date de l'accord supérieure à la date de dé	but de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
016 Employeur non affilié à un secrétariat socia		01/01/1900	31/12/9999
017 Employeur non repris au répertoire		01/01/1900	31/12/9999
018 Erreur de calcul (forfaits)		01/01/1900	31/12/9999
019 Incompatibilité avec l'année de la date de d	lébut de période de référence	01/01/1900	31/12/9999
020 Incompatibilité avec la commission paritair		01/01/1900	31/12/9999
021 Incompatibilité avec la période déclarée	-	01/01/1900	31/12/9999
022 Incompatibilité avec le répertoire		01/01/1900	31/12/9999
023 Incompatibilité avec le risque		01/01/1900	31/12/9999
024 Incompatibilité avec personne physique		01/01/1900	31/12/9999
025 Incompatibilité catégorie employeur		01/01/1900	31/12/9999
026 Incompatibilité code FFE		01/01/1900	31/12/9999
027 Incompatibilité code importance		01/01/1900	31/12/9999
028 Incompatibilité code NACE		01/01/1900	31/12/9999
029 Incompatibilité code rémunération		01/01/1900	31/12/9999
030 Incompatibilité code travailleur		01/01/1900	31/12/9999
031 Incompatibilité entre le nom et le NISS		01/01/1900	31/12/9999
032 Incompatibilité régime de travail		01/01/1900	31/12/9999
033 Incompatibilité SIS et NISS		01/01/1900	31/12/9999
034 Incompatibilité trimestre		01/01/1900	31/12/9999
035 Incompatibilité trimestre - catégorie emplo	veur	01/01/1900	31/12/9999
036 Incompatible avec le matricule	,	01/01/1900	31/12/9999
037 L'année ne correspond pas à l'année de l'ad	cident	01/01/1900	31/12/9999
038 La signature Isabel n'est pas correcte	oracine .	01/01/1900	31/12/9999
039 L'utilisateur Isabel n'est pas autorisé à expé	dier en réel	01/01/1900	31/12/9999
040 Le moment (heures/minutes) de l'activité e		01/01/1900	31/12/9999
alors que l'activité et l'accident se sont pro		01/01/1500	31/12/3333
041 Numéro ONSS/PPL erroné	dates en meme temps	01/01/1900	31/12/9999
042 Moins de 50 travailleurs		01/01/1900	31/12/9999
043 Montant à vérifier		01/01/1900	31/12/9999
044 Montant calculé différent du montant décl	aré	01/01/1900	31/12/9999
045 Montant trop élevé		01/01/1900	31/12/9999
046 Montant trop peu élevé		01/01/1900	31/12/9999
047 Nombre trop élevé		01/01/1900	31/12/9999
048 Non présent - travailleur intermittent		01/01/1900	31/12/9999

049         Non présent - travailleur saisonnier         01/01/1900         31/12/9999           050         Non prévu pour cet employeur         01/01/1900         31/12/9999           051         Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration         01/01/1900         31/12/9999           052         Réponse à la demande déjà renvoyée         01/01/1900         31/12/9999           053         Pas'dapilication         01/01/1900         31/12/9999           054         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           056         Permier numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         La se	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
050         Non prévu pour cet employeur         01/01/1900         31/12/9999           051         Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration         01/01/1900         31/12/9999           052         Réponse à la demande déjà renvoyée         01/01/1900         31/12/9999           053         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas ME         01/01/1900         31/12/9999           056         Premier numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numero de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           050         Pravailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop êge         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Travailleur trop êge         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Pas de bloc détail dédu	049	Non présent - travailleur saisonnier		
051         Non repris au referetoire pour le trimestre de déclaration         01/01/1900         31/12/9999           052         Réponse à la demande déjà renvoyée         01/01/1900         31/12/9999           054         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas PME         01/01/1900         31/12/9999           056         Premien numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifiler         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations à vérifiler         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           050         Travailleur trop age         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           063         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           064         Travailleur trop jeune         01/01/1900 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
052         Réponse à la demande déjà renvoyée         01/01/1900         31/12/9999           053         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           054         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas PME         01/01/1900         31/12/9999           056         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop êge         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
053         Pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas PME         01/01/1900         31/12/9999           056         Premier numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Prestations du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Zone pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs block édaits déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           066         Plus peur block étail déduction p				
054         Pas droit         01/01/1900         31/12/9999           055         Pas PME         01/01/1900         31/12/9999           056         Premaier numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           050         Travailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop êgé         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Iravailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Pas de bloc détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesu				
055         Pas PME         01/01/1900         31/12/9999           056         Premier numéro de suite différent de 1         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop àgé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plus leurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mésure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999 <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>				
056         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           057         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop âgé         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mésure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999				
057         Prestations à vérifier         01/01/1900         31/12/9999           058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop agé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi eronée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi eronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de promotion de l'emploi eronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISs inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999				
058         Prestations insuffisantes         01/01/1900         31/12/9999           059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité e temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Pisse de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           070         Missinconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900				
059         Progression du numéro de suite non linéaire         01/01/1900         31/12/9999           060         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           052         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Jone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           065         Plas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique </td <td></td> <td>Prestations insuffisantes</td> <td></td> <td></td>		Prestations insuffisantes		
060         Travailleur trop ágé         01/01/1900         31/12/9999           061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Puisieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / Source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence épriode de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Dirférence type de déduct				
061         Travailleur trop jeune         01/01/1900         31/12/9999           062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073				
062         Zone pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
063         Incompatibilité unité de temps         01/01/1900         31/12/9999           064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blors détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence repriorde de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre on autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
064         Déduction pas d'application pour ce niveau         01/01/1900         31/12/9999           065         Plusieurs blocs détails déduction présents         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence epériode de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900		· · · · · ·		
065         Plusieurs blocs détails déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi er peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Trimestre en na autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900				
066         Pas de bloc détail déduction présent         01/01/1900         31/12/9999           067         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de promotion du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (lu) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/				
067         Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée         01/01/1900         31/12/9999           068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité				
068         Mesure de promotion de l'emploi erronée         01/01/1900         31/12/9999           069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences <td></td> <td>·</td> <td></td> <td></td>		·		
069         Mesure de réorganisation du temps de travail erronée         01/01/1900         31/12/9999           070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloic pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/190				
070         NISS inconnu à la source authentique         01/01/1900         31/12/9999           071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           081         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31		·		
071         Différence employeur / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur				
072         Différence période de validité ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           081         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégor				
073         Différence type de déduction ONSS / source authentique         01/01/1900         31/12/9999           074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           081         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/0			_	
074         Trimestre non autorisé pour l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999				
075         Non autorisé pour le type d'apprenti         01/01/1900         31/12/9999           076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999				
076         Pourcentage des prestations (μ) ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092				
077         Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge         01/01/1900         31/12/9999           078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01				
078         Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité         01/01/1900         31/12/9999           079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900				
079         Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre         01/01/1900         31/12/9999           080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/				
080         Régime de travail ne satisfait pas aux exigences         01/01/1900         31/12/9999           082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'o		·		
082         Bloc pas d'application         01/01/1900         31/12/9999           083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début				
083         Réduction du temps de travail trop faible         01/01/1900         31/12/9999           084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de d				
084         Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation         01/01/1900         31/12/9999           085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				
085         Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur         01/01/1900         31/12/9999           088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999		·		
088         Schéma Inconnu         01/01/1900         31/12/9999           089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999		· -		
089         Root inconnu         01/01/1900         31/12/9999           090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				
090         Erreur de cardinalité         01/01/1900         31/12/9999           091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				
091         Erreur de séquence         01/01/1900         31/12/9999           092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				
092         Elément inconnu         01/01/1900         31/12/9999           093         Longueur incorrecte         01/01/1900         31/12/9999           094         Incompatibilité type de travailleur         01/01/1900         31/12/9999           095         Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           096         Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation         01/01/1900         31/12/9999           097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				
093Longueur incorrecte01/01/190031/12/9999094Incompatibilité type de travailleur01/01/190031/12/9999095Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation01/01/190031/12/9999096Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation01/01/190031/12/9999097Incompatibilité période de référence01/01/190031/12/9999098Incompatibilité date de début01/01/190031/12/9999				
094Incompatibilité type de travailleur01/01/190031/12/9999095Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation01/01/190031/12/9999096Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation01/01/190031/12/9999097Incompatibilité période de référence01/01/190031/12/9999098Incompatibilité date de début01/01/190031/12/9999				
095Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation01/01/190031/12/9999096Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation01/01/190031/12/9999097Incompatibilité période de référence01/01/190031/12/9999098Incompatibilité date de début01/01/190031/12/9999				
l'occupation096Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation01/01/190031/12/9999097Incompatibilité période de référence01/01/190031/12/9999098Incompatibilité date de début01/01/190031/12/9999				
096Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation01/01/190031/12/9999097Incompatibilité période de référence01/01/190031/12/9999098Incompatibilité date de début01/01/190031/12/9999		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
097         Incompatibilité période de référence         01/01/1900         31/12/9999           098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999	096		01/01/1900	31/12/9999
098         Incompatibilité date de début         01/01/1900         31/12/9999				

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
100	Nombre total d'heures pour l'indication du jour dépasse le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
101	Expéditeur non autorisé pour ce matricule	01/01/1900	31/12/9999
102	Syntaxe XML incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
103	Expéditeur non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
104	Incompatibilité prestations et rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
105	Occupation postérieure au trimestre en cours	01/01/1900	31/12/9999
107	La structure du nom d'un fichier GO n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
108	L'expéditeur spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 du message MQ-series ne	01/01/1900	31/12/9999
	correspond pas à l'expéditeur repris respectivement dans le nom du répertoire où le fichier a été déposé ou à l'user-id spécifié dans le MQMD dudit message.		
109	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins 8 positions.	01/01/1900	31/12/9999
110	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas une date correcte au format AAAAMMJJ	01/01/1900	31/12/9999
111	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 est supérieure à la date du jour	01/01/1900	31/12/9999
112	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins de 5 positions	01/01/1900	31/12/9999
113	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
114	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier comporte plus ou moins de 1 position	01/01/1900	31/12/9999
115	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
116	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
117	L'environnement spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est différent de T, R, et S	01/01/1900	31/12/9999
118	Un fichier ou un message avec un environnement R a été déposé respectivement dans un répertoire différent de IN ou dans une file d'attente non réservée à la production;	01/01/1900	31/12/9999
119	Un fichier ou un message avec un environnement T a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST ou dans une file d'attente non réservée aux tests.	01/01/1900	31/12/9999
120	Le nombre de fichiers FI présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
121	Aucun fichier signature ne doit être fourni pour le protocole de communication utilisé	01/01/1900	31/12/9999
122	Le nombre de fichiers FS présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
123	Numérotation erronée pour les fichiers FI	01/01/1900	31/12/9999
124	Numérotation erronée pour les fichiers FS	01/01/1900	31/12/9999
125	Signature invalide	01/01/1900	31/12/9999
126	La date spécifiée dans le nom de fichier ou dans le RFH2 est trop vieille par rapport à la date du jour.	01/01/1900	31/12/9999
127	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
128	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom de fichier est supérieur au nombre maximum autorisé	01/01/1900	31/12/9999
129	Préfixe du nom de fichier ou valeur du tag Identification dans le RFH2 incorrect	01/01/1900	31/12/9999
130	Fichier GO non reçu pour un ensemble de fichiers	01/01/1900	31/12/9999
131	La structure du nom d'un fichier FI ou du RFH2 n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
132	La structure du nom d'un fichier FS n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
133	Un fichier portant le même nom a déjà été envoyé précédemment. Un message	01/01/1900	31/12/9999
	avec le même RFH2 a déjà été envoyé précédemment.		
134	Pas de données	01/01/1900	31/12/9999
135	Incohérence entre le type de formulaire mentionné et le schéma	01/01/1900	31/12/9999
136	Aucun schéma n'a été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
137	Le standard du schéma mentionné n'est pas supporté ou est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
138	L'encoding mentionné n'est pas supporté	01/01/1900	31/12/9999
139	Le document ne possède pas de NameSpace par défaut ou ce dernier n'est pas conforme	01/01/1900	31/12/9999
140	Le mailbox_id dans le fichier entrant ne correspond pas à son mailbox_id dans la DB des expéditeurs	01/01/1900	31/12/9999
141	Le hashing de la signature Isabel n'est pas correct	01/01/1900	31/12/9999
142	Pas de fichier déclaration attaché	01/01/1900	31/12/9999
143	Isabel signale que l'envoi a été dupliqué	01/01/1900	31/12/9999
144	L'environnement de travail n'a pu être détecté dans le nom du message	01/01/1900	31/12/9999
145	Occupation postérieure au trimestre sur lequel portent les données	01/01/1900	31/12/9999
146	Non admis	01/01/1900	31/12/9999
147	Double règlement de travail	01/01/1900	31/12/9999
148	Le jour n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
149	Le bénéficiaire n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
150	Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	31/12/9999
151	Pas identifiable	01/01/1900	31/12/9999
152	Pas de relation de travail trouvée pour la période ou la date donnée	01/01/1900	31/12/9999
153	Incompatibilité entre le certificat et son propriétaire	01/01/1900	31/12/9999
154	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et l'objet du fichier	01/01/1900	31/12/9999
155	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le numéro ONSS/PPL	01/01/1900	31/12/9999
156	Problème technique réception ISABEL	01/01/1900	31/12/9999
157	Aucune déclaration n'a été trouvée dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
158	Le type de formulaire mentionné dans le nom du fichier ne correspond pas au type de formulaire présent dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
159	Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	01/01/1900	31/12/9999
160	Incompatibilité code postal - commune	01/01/1900	31/12/9999
161	Cumul déductions ligne travailleur non admis	01/01/1900	31/12/9999
162	Cumul déductions occupation non admis	01/01/1900	31/12/9999
163	Formulaire non traitable	01/01/1900	31/12/9999
164	Demande tardive auprès de la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
165	Déclaration mixte - catégorie employeur 021	01/01/1900	31/12/9999
166	Le numéro de ticket mentionné n'est pas connu ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
167	Une notification a déjà été enregistrée pour la déclaration ayant ce numéro de ticket	01/01/1900	31/12/9999
168	Mode d'accès non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
169	Indemnité de rupture présente avec d'autres rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
170	Incompatibilité entre les codes nature du jour	01/01/1900	31/12/9999
171	Envoi isabel non signé ou non comprimé	01/01/1900	31/12/1900
172	Le nombre de déclarations présentes dans le fichier est supérieur au nombre	01/01/1900	31/12/9999
	toléré pour un fichier de cette taille	, ,	' '
173	Action autorisée uniquement pour l'ONSS	01/01/1900	31/12/9999
174	Action non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
175	Codes actions incohérents	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
176	Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
177	EmployerDeclarationPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
178	DeclNaturalPersonPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
179	NISS Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
180	La modification ou annulation ne porte pas sur la dernière situation	01/01/1900	31/12/9999
181	Modification ou annulation non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
182	Non trouvé en DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
183	Une notification valide a déjà été enregistrée pour cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
184	La taille du fichier est supérieure à la limite imposée	01/01/1900	31/12/9999
185	Revenu moyen trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
187	Réservation impossible	01/01/1900	31/12/9999
188	Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	01/01/1900	31/12/9999
189	Aucun numéro d'expéditeur associé au mandataire auquel l'employeur est affilié n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
190	Aucun numéro d'expéditeur associé à ce numéro ONSS/PPL n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
191	Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	01/01/1900	31/12/9999
192	Nombre total de jours trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
193	Aucun canal de sortie n'est associé au mandataire auquel l'employeur est affilié	01/01/1900	31/12/9999
194	Aucun canal de sortie n'est associé à l'employeur mentionné dans la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
195	L'entité associée au numéro ONSS/PPL mentionné n'est pas un expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
196	Incompatible avec les prestations	01/01/1900	31/12/9999
197	Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	01/01/1900	31/12/9999
198	Code déduction premier engagement non présent	01/01/1900	31/12/9999
201	Nombre maximum de trimestres dépassé	01/01/1900	31/12/9999
202	Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	01/01/1900	31/12/9999
203	Incompatible avec les rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
204	La qualification ne répond pas aux critères	01/01/1900	31/12/9999
205	Le fichier contient au moins un bloc de donnée qui n'est pas un formulaire (bloc Form)	01/01/1900	31/12/9999
206	Pas prévu pour ce travailleur	01/01/1900	31/12/9999
207	Incompatible avec le numéro ONSS/PPL et/ou le NISS	01/01/1900	31/12/9999
208	Combinaison « Numéro ONSS/PPL - NISS - Période » non trouvée dans DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
209	NISS non intégré pendant la période de référence	01/01/1900	31/12/9999
210	Incompatibilité avec l'identification du risque	01/01/1900	31/12/9999
211	Incompatible avec le type employeur	01/01/1900	31/12/9999
212	Incompatibilité avec le statut du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
213	Combinaison codes rémunération invalide	01/01/1900	31/12/9999
214	Incompatible avec d'autres trimestres	01/01/1900	31/12/9999
215	Le tag FileReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
216	Le tag WebChannel doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être égale à 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
217	Le tag DirectoryEnvironment doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0, 1, ou 3 (0, 1, ou 3 si WebChannel = 0; 1 ou 3 si WebChannel = 1)	01/01/1900	31/12/9999
218	Le tag Userld doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 6 positions numériques si WebChannel = 0 ou de 1 à 30 positions si WebChannel = 1	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
219	Le tag FormReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
220	Le tag ContentsStatus doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 3	01/01/1900	31/12/9999
221	Le tag SectorPointId doit être spécifié dans le RFH2	01/01/1900	31/12/9999
222	Le tag DataFormat doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 2	01/01/1900	31/12/9999
223	Le tag MessageCreationDate doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format AAAA-MM-JJ	01/01/1900	31/12/9999
224	Le tag MessageCreationHour doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format HH:mm:ss.SSS	01/01/1900	31/12/9999
225	Le tag Errorld doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir maximum 9 caractères	01/01/1900	31/12/9999
226	Le tag Compressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
227	Le tag LengthNonCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
228	Le tag LengthCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
229	Algorithme de compression invalide	01/01/1900	31/12/9999
230	Mandataire pas connu pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
231	Incompatibilité avec l'expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
232	Aucun employeur n'est associé à cette personne physique	01/01/1900	31/12/9999
233	Incompatible avec la demande	01/01/1900	31/12/9999
234	Formulaire référencé non trouvé	01/01/1900	31/12/9999
235	Non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
236	Le destinataire du formulaire ne dispose d'aucun canal électronique	01/01/1900	31/12/9999
237	Incohérence entre la référence du formulaire mentionnée dans celui-ci et dans son entête	01/01/1900	31/12/9999
238	Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
239	Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	01/01/1900	31/12/9999
240	Nous ne sommes pas concernés par la demande	01/01/1900	31/12/9999
241	La demande ou déclaration référencée a déjà été annulée	01/01/1900	31/12/9999
242	Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	01/01/1900	31/12/9999
243	Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
244	Fraction d'occupation erronée	01/01/1900	31/12/9999
245	A vérifier	01/01/1900	31/12/9999
246	Le message contient plus d'un formulaire	01/01/1900	31/12/9999
247	L'occupation terminée n'est pas retrouvée	01/01/1900	31/12/9999
248	Le destinataire du routage n'est pas connu	01/01/1900	31/12/9999
249	Le canal est différent de celui repris dans le répertoire des accès	01/01/1900	31/12/9999
250	Déclaration incomplète : trop peu de travailleurs déclarés	01/01/1900	31/12/9999
251	Déjà répondu par une déclaration effectuée d'initiative	01/01/1900	31/12/9999
252	Modification du numéro NISS	01/01/1900	31/12/9999
253	Les données permettant de router le message sont absentes ou invalides	01/01/1900	31/12/9999
254	Le numéro de séquence attendu n'a pas été renseigné ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
255	Le formulaire communiqué n'est pas valide par rapport au modèle de données	01/01/1900	31/12/9999
256	Le numéro de ticket attendu n'a pas été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
257	Un fichier ou un message avec un environnement S a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST-S ou dans une file d'attente non réservée	01/01/1900	31/12/9999
	aux tests		

Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag Environment fournis dans le RFHZ d'un message   259   Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré   01/01/1900   31/12/9999   250   Nombre d'heures trop élevé   01/01/1900   31/12/9999   251   Le salaire trimestrie de référence ne satisfait pas aux conditions.   01/01/1900   31/12/9999   252   Plus de travailleures déclarés en DmIA qu'en DIMONA   01/01/1900   31/12/9999   253   Date de travailleures déclarés en DmIA qu'en DIMONA   01/01/1900   31/12/9999   254   Date impossible   01/01/1900   31/12/9999   255   Type de contrat de travail non autorisé   01/01/1900   31/12/9999   256   Type de contrat de travail non autorisé   01/01/1900   31/12/9999   257   Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné   01/01/1900   31/12/9999   258   Incompatibilité avec le fichier du personnel   01/01/1900   31/12/9999   259   Incompatibilité avec le fichier du personnel   01/01/1900   31/12/9999   250   Délai d'introduction non respecté   01/01/1900   31/12/9999   271   Période maximale dépassée   01/01/1900   31/12/9999   272   Déja traite ou déclaré   01/01/1900   31/12/9999   273   Cotisation exigée selon les conditions en vigueur   01/01/1900   31/12/9999   274   Atribut invalide   01/01/1900   31/12/9999   275   Le nombre de formulaires autorisés a été dépassée   01/01/1900   31/12/9999   276   Incompatibilité avec le fichier ONEM   01/01/1900   31/12/9999   277   Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale   01/01/1900   31/12/9999   278   Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale   01/01/1900   31/12/9999   279   Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale   01/01/1900   31/12/9999   279   Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale   01/01/1900   31/12/9999   279   Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale   01/01/1900   31/12/9999   279   279   279   279   279   279   279   279   279   279	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
259         Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré         01/01/1900         31/12/9999           260         Nombre d'heures trop élevé         01/01/1900         31/12/9999           261         Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.         01/01/1900         31/12/9999           262         Plus de travailleurs déclarés en Dmfa qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           263         Moins de travailleurs déclarés en Dmfa qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déja traté ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         <	258	Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag	01/01/1900	31/12/9999
560         Nombre d'heures trop élevé         01/01/1900         31/12/9999           261         Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.         01/01/1900         31/12/9999           262         Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           263         Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclare         01/01/1900         31/12/9999           273         Cottsation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a ét		Environment fournis dans le RFH2 d'un message		
661         le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.         01/01/1900         31/12/9999           262         Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           263         Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           266         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           270         Détai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjá traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le n	259	Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	01/01/1900	31/12/9999
262         Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           263         Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM	260	Nombre d'heures trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
263         Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA         01/01/1900         31/12/9999           264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurit	261	Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	01/01/1900	31/12/9999
264         Date impossible         01/01/1900         31/12/9999           265         Type de contrat de travall non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de déb	262	Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
265         Type de contrat de travail non autorisé         01/01/1900         31/12/9999           267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier d'Intribute de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP invalide         01/01/1900         31/12/	263	Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
267         Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné         01/01/1900         31/12/9999           268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP invalide         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop	264	Date impossible	01/01/1900	31/12/9999
268         Incompatibilité avec le fichier du personnel         01/01/1900         31/12/9999           269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respeté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclare         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'Occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/	265	Type de contrat de travail non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
269         Incompatibilité avec Dimona         01/01/1900         31/12/9999           270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         3	267	Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné	01/01/1900	31/12/9999
270         Délai d'introduction non respecté         01/01/1900         31/12/9999           271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjá traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP invalide         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas a u fileType mentionné dans l'élément         01/01/1900         31/12/9999           284<	268	Incompatibilité avec le fichier du personnel	01/01/1900	31/12/9999
271         Période maximale dépassée         01/01/1900         31/12/9999           272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut encord         01/01/190	269	Incompatibilité avec Dimona	01/01/1900	31/12/9999
272         Déjà traité ou déclaré         01/01/1900         31/12/9999           273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'el'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de décidration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'es	270	Délai d'introduction non respecté	01/01/1900	31/12/9999
273         Cotisation exigée selon les conditions en vigueur         01/01/1900         31/12/9999           274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           286         L'at	271	Période maximale dépassée	01/01/1900	31/12/9999
274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           286         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           287 <t< td=""><td>272</td><td>Déjà traité ou déclaré</td><td>01/01/1900</td><td>31/12/9999</td></t<>	272	Déjà traité ou déclaré	01/01/1900	31/12/9999
274         Attribut invalide         01/01/1900         31/12/9999           275         Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé         01/01/1900         31/12/9999           276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZIP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           286         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           287 <t< td=""><td>273</td><td>Cotisation exigée selon les conditions en vigueur</td><td>01/01/1900</td><td>31/12/9999</td></t<>	273	Cotisation exigée selon les conditions en vigueur	01/01/1900	31/12/9999
276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZiP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           286         L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           287         L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           288         La valeur de l'attribut flexcords du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999	274		01/01/1900	31/12/9999
276         Incompatibilité avec le fichier ONEM         01/01/1900         31/12/9999           277         Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale         01/01/1900         31/12/9999           278         Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur         01/01/1900         31/12/9999           280         Fichier ZiP Invalide         01/01/1900         31/12/9999           281         Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)         01/01/1900         31/12/9999           282         Trop de tags mailbox présents dans le fichier         01/01/1900         31/12/9999           283         Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           284         Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record         01/01/1900         31/12/9999           285         L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           286         L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           287         L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999           288         La valeur de l'attribut flexcords du tag Mailbox n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999	275	Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé	01/01/1900	
277Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale01/01/190031/12/9999278Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur01/01/190031/12/9999280Fichier ZIP Invalide01/01/190031/12/9999281Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)01/01/190031/12/9999282Trop de tags mailbox présents dans le fichier01/01/190031/12/9999283Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox01/01/190031/12/9999284Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record01/01/190031/12/9999285L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999286L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999287L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999289L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999290La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999291L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999292La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec01/01/190031/12/9999293La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec01/01/190031/12/9999294Le tag CBSS/Réference n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/1900	276		01/01/1900	
278Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur01/01/190031/12/9999280Fichier ZIP Invalide01/01/190031/12/9999281Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)01/01/190031/12/9999282Trop de tags mailbox présents dans le fichier01/01/190031/12/9999283Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox01/01/190031/12/9999284Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record01/01/190031/12/9999285L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999286L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999287L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999288La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName01/01/190031/12/9999289L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999290La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999291La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999292La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec01/01/190031/12/9999293La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999294Le tag CBSS/FreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageCon	277	Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale	01/01/1900	
Fichier ZIP Invalide Fichier ZIP incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier) Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier) Trop de tags mailbox présents dans le fichier Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox  Resence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox  L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent DI/01/1900 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent DI/01/1900 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent DI/01/1900 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec Pienvironnement stipulé dans le nom du fichier  La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'est pas pour le serviceName mentionné Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext DI/01/1900 DI/01/1	278			
Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)  Trop de tags mailbox présents dans le fichier  Trop de tags mailbox présents dans le tag Mailbox dest inconnu di 10101/1900 31/12/9999  Trop de tags mailbox présent dans le tag Mailbox n'est pas présent dans le tag Mailbox de l'attribut file Type du tag Mailbox n'est pas présent dans le tag Mailbox de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent dans le tag Mailbox d'est pas présent dans le tag MessageContext de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent dans le tag MessageContext de l'attribut d'est pas présent dans le tag MessageContext d'est ges présent dans le tag MessageContext d'est ges	280			
282Trop de tags mailbox présents dans le fichier01/01/190031/12/9999283Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox01/01/190031/12/9999284Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record01/01/190031/12/9999285L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999286L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu01/01/190031/12/9999287L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999288La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName01/01/190031/12/9999289L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999290La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999291L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999292La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier01/01/190031/12/9999293La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné01/01/190031/12/9999294Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999295Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999296Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent01/01/190031/12/9999297L'at	281	Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)		
Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox  284 Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record 285 L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent 286 L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu 287 L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent 288 La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName 289 L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent 290 La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent 291 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent 292 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent 293 La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le 294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext 295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext 296 L'attribut id du tag Service n'est pas présent 297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent 298 L'attribut id du tag Service n'est pas présent 299 Pas de tag Data dans le record 31/12/9999 300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999 31/12/9999				
Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record 01/01/1900 31/12/9999 285 L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999 286 L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu 01/01/1900 31/12/9999 287 L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999 288 La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName 01/01/1900 31/12/9999 289 L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999 290 La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999 291 L'attribut environment du tag Mailbox est non numérique 01/01/1900 31/12/9999 292 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier 01/01/1900 31/12/9999 293 La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné 294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext 01/01/1900 31/12/9999 295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext 01/01/1900 31/12/9999 296 Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS") 297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999 298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag 01/01/1900 31/12/9999 299 Pas de tag Data dans le record 01/01/1900 31/12/9999 300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent	283	Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément		
285L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999286L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu01/01/190031/12/9999287L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999288La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName01/01/190031/12/9999289L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999290La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique01/01/190031/12/9999291L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999292La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier01/01/190031/12/9999293La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné01/01/190031/12/9999294Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999295Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999296Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd"†HH:mm:ss.SSS")01/01/190031/12/9999297L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999298L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999300L'attribut version du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999	204		04/04/4000	24 /42 /0000
La Viattribut serviceName du tag Mailbox est inconnu  101/01/1900  11/1900  11/19099  12/101/1900  11/190999  12/101/1900  13/12/9999  12/101/1900				
L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent  101/01/1900 31/12/9999  288 La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName  290 L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent  291 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent  292 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent  293 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier  294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  296 Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag  299 Pas de tag Data dans le record  301/01/1900 31/12/9999  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  01/01/1900 31/12/9999  301/12/9999				
288La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName01/01/190031/12/9999289L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999290La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique01/01/190031/12/9999291L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent01/01/190031/12/9999292La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier01/01/190031/12/9999293La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné01/01/190031/12/9999294Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999295Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999296Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")01/01/190031/12/9999297L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999298L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox01/01/190031/12/9999299Pas de tag Data dans le record01/01/190031/12/9999300L'attribut version du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999				
L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent  290 La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique  291 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent  292 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent  293 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier  294 La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné  295 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  296 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag  299 Pas de tag Data dans le record  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  290 O1/01/1900  31/12/9999  31/12/9999  31/12/9999  31/12/9999  31/12/9999				
290 La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique 291 L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent 292 La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec 293 La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le 294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext 295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext 296 Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM- dd'T'HH:mm:ss.SSS") 297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent 298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag 299 Mailbox 290 Pas de tag Data dans le record 301/01/1900 31/12/9999 300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent 31/12/9999				
L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent  101/01/1900  11/12/9999  La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier  La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné  Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  L'attribut id du tag Service n'est pas présent  L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox  Pas de tag Data dans le record  L'attribut version du tag Service n'est pas présent  01/01/1900  31/12/9999  31/12/9999  11/2/9999  11/2/9999  11/2/9999  11/2/9999  11/2/9999				
La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier  293 La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné  294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  296 Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag  31/12/9999  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  31/12/9999  31/12/9999  31/12/9999  31/12/9999				
l'environnement stipulé dans le nom du fichier  La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné  294 Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  295 Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  296 Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox  299 Pas de tag Data dans le record  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  01/01/1900  31/12/9999  301/01/1900  31/12/9999  301/01/1900  31/12/9999				
serviceName mentionné  Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext  101/01/1900  11/12/9999  Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext  101/01/1900  11/12/9999  Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  101/01/1900  11/12/9999  11/12/9999  11/12/9999  12/12/9999  13/12/9999  13/12/9999  13/12/9999  13/12/9999  13/12/9999  13/12/9999  13/12/9999	292	= '	01/01/1900	31/12/9999
294Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999295Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999296Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")01/01/190031/12/9999297L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999298L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox01/01/190031/12/9999299Pas de tag Data dans le record01/01/190031/12/9999300L'attribut version du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999	293		01/01/1900	31/12/9999
295Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext01/01/190031/12/9999296Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")01/01/190031/12/9999297L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999298L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox01/01/190031/12/9999299Pas de tag Data dans le record01/01/190031/12/9999300L'attribut version du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999	294		01/01/1900	31/12/9999
Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")  297 L'attribut id du tag Service n'est pas présent  298 L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox  299 Pas de tag Data dans le record  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  01/01/1900  31/12/9999  31/12/9999				
297L'attribut id du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999298L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox01/01/190031/12/9999299Pas de tag Data dans le record01/01/190031/12/9999300L'attribut version du tag Service n'est pas présent01/01/190031/12/9999		Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-		
L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox  299 Pas de tag Data dans le record  101/01/1900 31/12/9999  300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent  01/01/1900 31/12/9999		·	04/04/4	04/15/5
Mailbox         01/01/1900         31/12/9999           300         L'attribut version du tag Service n'est pas présent         01/01/1900         31/12/9999				
299       Pas de tag Data dans le record       01/01/1900       31/12/9999         300       L'attribut version du tag Service n'est pas présent       01/01/1900       31/12/9999	298		01/01/1900	31/12/9999
300 L'attribut version du tag Service n'est pas présent 01/01/1900 31/12/9999	299		01/01/1900	31/12/9999
	301	L'attribut version du tag Service contient une identification de version inconnue	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
302	Plusieurs versions différentes sont référencées dans les différents records du fichier	01/01/1900	31/12/9999
303	Le 'sector-institution' destination du tag MessageContext ne correspond pas au 'sector-institution' destination du tag mailbox	01/01/1900	31/12/9999
304	Pas d'attributs institution Destination dans le tag 'Mailbox'	01/01/1900	31/12/9999
305	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
306	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est incorrect (non numérique).	01/01/1900	31/12/9999
307	Le tag Destination n'est pas présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
308	Plus d'un tag Destination présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
309	Pas d'attribut institution présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
310	Pas d'attribut sector présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
311	Les valeurs des attributs institution et sector du tag Destination sont incorrectes	01/01/1900	31/12/9999
312	Le fichier n'est pas valide sur base des modèles de données associés (schéma xml)	01/01/1900	31/12/9999
313	Attention! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	01/01/1990	31/12/9999
314	Commission paritaire 999 non admis	01/01/1900	31/12/9999
316	Type cotisation - combinaison non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
317	Le nombre total de records spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
318	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
319	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 est incorrect	01/01/1900	31/12/9999
320	Type de préfixe incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
321	Type de traitement incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
322	Code Réussite flux inconnu pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
323	Déclaration prescrite : mélange de crédits et de débits non admis	01/01/1900	31/12/9999
324	Déclaration prescrite : trop d'éléments	01/01/1900	31/12/9999
325	Déclaration prescrite	01/01/1900	31/12/9999
326	Info : solde calculé	01/01/1900	31/12/9999
330	Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
333	Période Dimona en double	01/01/1900	31/12/9999
334	En chevauchement	01/01/1900	31/12/9999
336	Interdit de faire des déclarations Dimona-full et Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
337	Interdit d'avoir plusieurs périodes Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
338	Incompatibilité avec le type de déclaration journalière (full/light) de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
339	Type de prestation ou date et heure de fin manquant	01/01/1900	31/12/9999
340	Interdit de mentionner à la fois le type de prestation et la date et heure de fin	01/01/1900	31/12/9999
341	Période trop longue (>24h)	01/01/1900	31/12/9999
342	Déclaration uniquement via un canal sécurisé pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
343	Employeur non- ou plus actif au répertoire des employeurs	01/01/1900	31/12/9999
344	Interdit de postposer	01/01/1900	31/12/9999
345	Heure de fin antérieure à l'heure de début	01/01/1900	31/12/9999
346	L'employeur n'a pas encore opté pour la Dimona New	01/01/1900	31/12/9999
347	Incompatible avec le numéro d'identification de la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
348	Incompatible avec le NISS	01/01/1900	31/12/9999
349	Incompatibilité entre commission paritaire et type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
350	Type de travailleur autre qu'IVT, TRI et DWD interdit pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
351	Numéro d'entreprise ou dénomination manquant	01/01/1900	31/12/9999
352	Interdit de mentionner à la fois le numéro d'entreprise et la dénomination	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
353	Même numéro de carte C3.2A que le mois précédent	01/01/1900	31/12/9999
354	Numéro d'identification de période Dimona inconnu	01/01/1900	31/12/9999
355	Période Dimona ou enregistrement journalier déjà annulé(e)	01/01/1900	31/12/9999
356	Période Dimona déjà clôturée	01/01/1900	31/12/9999
357	Période Dimona avec anomalie bloquante	01/01/1900	31/12/9999
359	Interdit de faire une déclaration de modification pour clôturer une période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
360	Date de début et/ou de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
361	Date/heure de début et/ou date/heure de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
362	Interdit de faire des déclarations Dimona sur une période verrouillée	01/01/1900	31/12/9999
363	NISS ou données d'identification obligatoires	01/01/1900	31/12/9999
364	Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
366	Intervenant inexistant sur la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
367	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 contient un	01/01/1900	31/12/9999
307	caractère différent de 0 à 9 et de A à Z	01/01/1300	31/12/3333
368	Interdit de supprimer la date de fin pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
369	Dépassement du contingent	01/01/1900	31/12/9999
370	Date de début ou de fin postérieure au 31/12/2011 non admise pour un étudiant	01/01/1900	31/12/9999
371	Incompatibilité avec le Service Social Collectif	01/01/1900	31/12/9999
372	Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	01/01/1900	31/12/9999
373	Incompatible avec la notion mi-temps	01/01/1900	31/12/9999
374	Incompatible avec la notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration	01/01/1900	31/12/9999
375	Incompatible avec la date de notification du préavis	01/01/1900	31/12/9999
376	Incompatible avec la notion de remplacement conforme	01/01/1900	31/12/9999
377	Nombre de mois trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
378	Nombre de mois incorrect pour la part patronale	01/01/1900	31/12/9999
379	Valeur non autorisée pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
380	Valeur non autorisée pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
381	Incompatible avec la catégorie de personnel	01/01/1900	31/12/9999
382	Le montant ne correspond pas au minimum proratisé	01/01/1900	31/12/9999
383	L'employeur renseigné doit être différent du déclarant	01/01/1900	31/12/9999
384	Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	01/01/1900	31/12/9999
388	Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
389	Hiatus entre deux occupations (ou éléments de carrière) avec motif de fin de la relation statutaire	01/01/1900	31/12/9999
390	Hiatus entre occupations (ou éléments de carrière)	01/01/1900	31/12/9999
391	Hiatus entre traitements	01/01/1900	31/12/9999
392	Incompatible avec la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
393	Lignes de données de l'occupation relatives au secteur public non strictement successives	01/01/1900	31/12/9999
394	Attestation plus récente déjà reçue pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
395	Incompatibilité entre le travailleur et l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
396	Identifiant employeur obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
397	Pas d'élément de carrière déclaré pour le 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
398	Motif de fin de relation statutaire ou élément de carrière chez l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
	déclarant manquant		
399	Date de début inférieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
400	Date de fin supérieure à la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
401	Incompatible avec les éléments de carrière déclarés	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
402	Incompatible avec la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
403	Incompatible avec le type de contrat	01/01/1900	31/12/9999
404	Incompatible avec la mesure de réorganisation du travail	01/01/1900	31/12/9999
405	Nombre de mois incorrect pour la part personnelle	01/01/1900	31/12/9999
406	Absence de bloc Capelo dans la DmfA(PPL) pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
407	Déclaration pour un autre employeur occupant le travailleur au 31/12/2010 interdite	01/01/1900	31/12/9999
408	Hiatus entre le dernier élément de carrière et l'occupation déclarée en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
409	Incompatibilité entre le code travailleur DmfA(PPL) et la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
410	Différence avec les données déclarées en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
411	Impossibilité d'avoir 2 carrières principales ou secondaires chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
412	Bloc Traitement barémique non présent pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
413	Incompatible avec le code de l'absence	01/01/1900	31/12/9999
414	Incompatible avec la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
415	Incompatible avec le montant du traitement barémique précédent	01/01/1900	31/12/9999
416	Date de fin de l'élément de carrière supérieure au 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
418	Incompatible avec les données de l'occupation relatives au secteur public	01/01/1900	31/12/9999
419	Plus de cotisation due	01/01/1900	31/12/9999
420	Le nombre de jours déclaré dépasse le nombre de jours que compte la période	01/01/1900	31/12/9999
421	Les dates de début et de fin de période doivent appartenir au même trimestre	01/01/1900	31/12/9999
422	Incohérence entre le nombre d'heures par semaine et le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
423	Attestation précédente déjà modifiée via l'application web	01/01/1900	31/12/9999
424	Bloc Élément de carrière non présent pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
425	Date de prise de rang postérieure à la date de fin du traitement barémique	01/01/1900	31/12/9999
426	Cotisation pension extra-légale (plan de pension sectoriel ou d'entreprise) non présente	01/01/1900	31/12/9999
427	Pas d'autorisation	01/01/1900	31/12/9999
428	L'employeur reste silencieux	01/01/1900	31/12/9999
429	Nombre de jours déclaré en DMFA différent du nombre de jours déclaré en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
430	Le(s) fichier(s) posant problème lors de l'envoi initial a/ont été supprimé(s).	01/01/1900	31/12/9999
433	Bloc Traitement barémique uniquement attendu pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
434	Différence de type de contrat de travail par rapport à l'élément de carrière précédent	01/01/1900	31/12/9999
435	Carrière continue chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
436	Envoi par batch non autorisé pour ce type d'attestation historique	01/01/1900	31/12/9999
437	Date de début antérieure à la date d'admissibilité de l'attestation	01/01/1900	31/12/9999
438	Un autre employeur a transmis au moins une DmfA(PPL) après le 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
439	Relation de travail de type statutaire non autorisée au 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
440	Pourcentage total incorrect	01/01/1900	31/12/9999
441	Nbre d'h/semaine supérieur au nbre d'h/semaine - traitement barémique complet	01/01/1900	31/12/9999
442	Nbre d'h/semaine - trait. barémique supérieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999
443	Nbre d'h/semaine - trait. barémique inférieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
444	Aucune modification n'a été détectée	01/01/1900	31/12/9999
445	Pas d'élément de carrière auprès de l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
448	Incompatible avec le numéro de fonction	01/01/1900	31/12/9999
449	Rémunérations trop élevées	01/01/1900	31/12/9999
450	Type de déclaration temporairement interdit pour la période sélectionnée	01/01/1900	31/12/9999
451	Incompatibilité employeur	01/01/1900	31/12/9999
452	Impossible de déterminer une indication de temps pour le risque social	01/01/1900	31/12/9999
453	Ne correspond pas à un formulaire refusé par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
455	Impossible d'identifier le destinataire	01/01/1900	31/12/9999
456	Pas de Dimona comme travailleur occasionnel pour cette occupation	01/01/1900	31/12/9999
459	Interdit d'avoir des périodes occasionnelles sur plus de deux jours consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
460	Déclaration tardive	01/01/1900	31/12/9999
461	L'employeur n'a pas opté pour le système Dimona pour ses enregistrements journaliers	01/01/1900	31/12/9999
462	Incompatibilité entre l'enregistrement journalier et la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
468	Données BCE à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
469	Incompatible avec le salaire annuel de référence	01/01/1900	31/12/9999
471	Code déduction non présent ou incompatible	01/01/1900	31/12/9999
472	Ne répond pas aux conditions de caisse	01/01/1900	31/12/9999
473	Incompatible avec la notion dispense de régime de pension complémentaire	01/01/1900	31/12/9999
474	Réduction pas applicable sur base du numéro d'identification de l'unité locale	01/01/1900	31/12/9999
475	Réduction pas applicable pour la région	01/01/1900	31/12/9999
476	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture non présente	01/01/1900	31/12/9999
477	La géolocalisation de l'adresse renseignée dans la déclaration est imprécise	01/01/1900	31/12/9999
478	L'indemnité de rupture commence avant la fin des occupations rémunérées	01/01/1900	31/12/9999
480	Cotisation pension du secteur public non présente	01/01/1900	31/12/9999
481	Incompatible avec le code pension secteur public	01/01/1900	31/12/9999
482	Incompatible avec la déclaration originale ou la dernière situation de cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
483	Applicable si les conditions sont remplies	01/01/1900	31/12/9999
484	Occupation Flexijob couverte totalement ou en partie par une indemnité de rupture	01/01/1900	31/12/9999
485	Occupation Flexijob non couverte ou pas totalement couverte par Dimona	01/01/1900	31/12/9999
486	Flexijob pas de cumul avec un contrat de 80% ou plus	01/01/1900	31/12/9999
487	Incompatible avec les données du SPF Emploi	01/01/1900	31/12/9999
488	Incompatible avec la période de reconnaissance	01/01/1900	31/12/9999
489	Incompatible avec la date de décision ministérielle	01/01/1900	31/12/9999
490	Incompatible avec la date de l'annonce du licenciement collectif	01/01/1900	31/12/9999
491	Incompatible avec le code interruption de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
492	Incompatible avec la période de validité de la CCT	01/01/1900	31/12/9999
493	La période demandée est trop courte	01/01/1900	31/12/9999
494	La période demandée est trop longue	01/01/1900	31/12/9999
495	Incompatible avec le secteur	01/01/1900	31/12/9999
496	Incompatible avec le type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
497	Incompatible avec le régime horaire du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
498	Questionnaire incomplet	01/01/1900	31/12/9999
499	Le travailleur ne satisfait pas aux conditions d'accès à ce type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
500	Incompatible avec le nombre de travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
501	Incompatible avec le code nature du jour	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
502	Différence heures en DmfA - heures planifiées en Dimona avec cotisations réduites	01/01/1900	31/12/9999
503	Plus de 6 jours de chômage temporaire consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
504	Aucune heure planifiée en Dimona pouvant bénéficier de cotisations sociales réduites	01/01/1900	31/12/9999
505	Formulaire impossible à traiter en séquence	01/01/1900	31/12/9999
506	Demande spécifique - Prière de transmettre un formulaire papier	01/01/1900	31/12/9999
507	Changement de règlementation - Demande obsolète	01/01/1900	31/12/9999
508	Plus d'un formulaire enrichi envoyé pour le formulaire original	01/01/1900	31/12/9999
509	Taille totale des fichiers FI et FS supérieure à la limite imposée après compression	01/01/1900	31/12/9999
510	Conditions d'accès aux Flexi-Jobs non-respectées	01/01/1900	31/12/9999
511	Incompatible avec la situation de la formation	01/01/1900	31/12/9999
512	Incompatible avec le numéro d'identification du navire	01/01/1900	31/12/9999
513	Inconnu à la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
514	Jeune travailleur sans expérience	01/01/1900	31/12/9999
515	Problème technique : Impossible de contrôler le statut « Jeune sans expérience »	01/01/1900	31/12/9999

### DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL Version: 2018/2

# Date de publication: 31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:











AN2018-2-FR32.docx

AN2018-2-FR32.xlsx Information intermédiaire:

AN2018-2-FR32.txt

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Déclaration Risque Social - salaire exact	21	21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	30	30	Salaire garanti deuxième semaine	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	31	31	Indemnité CCT 12bis/13bis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	32	32	Rémunération nette programme d'activation	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	33	33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	770	10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'une voiture de société ou sur l'allocation de mobilité contre restitution d'une voiture de société.	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	780	20	Participations aux bénéfices	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	790	20	Versements d'employeurs pour la constitution d'une pension extralégale au profit des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	2004/3	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	791	20	Amendes de circulation remboursées par l'employeur	2009/1	9999/4	01/01/2009	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	792	20	Versements directs d'une pension extra-légale au profit des travailleurs qui sortent de service (en raison de mise à la retraite)	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	793	20	Versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale dans le cadre d'un plan d'entreprise	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	794	20	Tranche de rémunération inférieure ou égale au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	795	20	Tranche de rémunération supérieure au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	796	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 0 à 9 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	797	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 10 à 19 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	798	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 20 à 29 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	799	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 30 ans d'ancienneté à plus - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	130	3	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	131	4	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - pas exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	132	9	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel nommé)	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	401	20	Allocation horaire pour des prestations de service supplémentaires non récupérable - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	403	20	Cadeaux en nature, en espèces ou en chèques sous les conditions de l'art.19, §2, 14° AR 28-11-1969, et réduction du prix des produits ou services sous les conditions de l'art. 19, §2, 19° de l'AR du 28-11-1969	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	404	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - exonérés	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	406	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - exonérés	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	408	20	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	409	20	Montant de la part du travailleur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28- 11-1969	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	417	20	Prime de fin d'année - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	421	20	Allocation de foyer / résidence - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	422	20	Allocation de diplôme - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	423	20	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	424	20	Allocation pour fonctions supérieures - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	433	20	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	434	20	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	435	20	Allocation pour prestations de nuit - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	436	20	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	437	20	Indemnité de garde - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	440	20	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales, contractuelles ou statutaires (par exemple indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	441	20	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	442	20	Frais de déplacement de  et vers le lieu de travail	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	443	20	Montant octroyé en raison d'une affiliation à une organisation syndicale reconnue	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	444	20	Supplément à un avantage de sécurité sociale pour une autre raison qu'une indemnité suite à une maladie ou un accident (ex: prime d'encouragement interruption de carrière, prime d'assurance hospitalisation)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	452	20	Prime accordée au travailleur soit dans le cadre du travail à mi-temps à partir de l'âge de 55 ou 50 ans, soit dans le cadre de la fin de carrière en douceur	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	454	20	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - exonérée de cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	490	20	Rente pour incapacité de travail permanente (totale ou partielle) suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	801	1	Allocation horaire pour des prestations de services supplémentaires non récupérables - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - soumis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - soumis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	817	2	Prime de fin d'année - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	821	1	Allocation de foyer / résidence - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	822	1	Allocation de diplôme - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	833	2	Autres allocations et primes - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	834	1	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	835	1	Allocation pour prestations de nuit - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	836	1	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	837	1	Indemnité de garde - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	851	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine de 4 jours (loi du 19 juillet 2012)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	853	1	Prime accordée au personnel infirmier, soignant et assimilé dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière (AR du 23-09-2002)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	854	1	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - soumise aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	855	1	Suppléments de traitement accordés en application des points 6.2 et 6.3 de la Charte sociale du 28.04.1994 de la Région de Bruxelles-Capitale - soumis aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	940	1	Indemnités pour prestations effectuées en tant que (ambulancier) volontaire n'ayant pas le statut de pompier dans le cadre du service 100	2004/3	2017/4	01/01/1900	31/12/2017
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	524	20	Quote-part variable dans le pool - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	921	1	Barème, traitement garanti et quote-part garantie dans le pool ou honoraires	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	924	1	Quote-part variable dans le pool - soumise aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	570	20	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat (art. XI.II.17 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit (art. XI.III.6 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	970	1	Diverses allocations et indemnités visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	971	1	Diverses allocations et indemnités autres que celles visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	976	2	Allocation de développement des compétences (art. XI.II.22bis de l'AR du 30-03-2001)	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	992	1	Allocation de transition (art. XII.XI de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	993	1	Allocation de maîtrise et de formation (articles 32 et 34 de l'AR du 18-3-2003)	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	556	20	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire (par ex.: AR du 22-12-1997)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	558	20	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	591	20	Allocations et indemnités spécifiques - exonérées - exgendarmes, ex-membres de la police judiciaire et exmilitaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	952	1	Supplément de traitement accordé aux inspecteurs de la police locale investis de la qualité d'officier de police locale, substitut du procureur du roi (POL 45 du 21-05-1993 et AR du 20-06-1994)	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	958	1	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	991	1	Allocations et indemnités spécifiques - soumises - ex- gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex- militaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	974	1	Indemnité du comptable spécial d'une zone de police (art.30 et 32 de la loi du 07-12-1998 en AR du 29-11- 2001) et indemnité du comptable spécial d'une zone de secours (AR du 29-06-2014)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	975	1	Allocation du secrétaire d'une zone de police (art. 29 et 32bis de la loi du 07-12-1998) et allocation de mandat du commandant d'une zone de secours (AR du 10-06-2014)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	501	20	Indemnités pour prestations complémentaires - exonérées sur base de l'article 19, §2 9° de l'AR du 28- 11-1969 (par ex.: surveillance dans les écoles maternelles et primaires, accompagnement dans le bus)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	502	20	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	503	20	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2009/1	01/01/1900	31/03/2009

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	506	20	Suppléments sans lien avec les prestations fournies - exonérés de cotisations sociales conformément à l'article 30 (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - soumise aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - soumise aux cotisations sociales	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	906	2	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis aux cotisations sociales (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	510	20	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	512	20	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire du Ministère de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	912	1	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	914	1	4, 8 ou 12 % personnel soignant chef de service	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	916	1	Supplément de traitement pour prestations de week-end et jours fériés (par exemple 1,02 EUR/heure sur base de la circulaire Inami du 17-07-1992)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	917	2	Prime d'attractivité - AR du 12-05-2006 et accord fédéral de santé du secteur public de 23-06-2005	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	919	2	Prime annuelle de 148,74 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	553	20	Prime d'opérationnalité et de prestations irrégulières pour les pompiers (articles 25-26 de l'AR du 19-04-2014 exonérée de cotisations de sécurité sociale en vertu de l'article 30)	2015/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	557	20	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers du service d'incendie qui prennent part à la permanence du corps des pompiers (circulaire du 03-03-1995)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	954	1	Indemnité complémentaire pour les heures opt-out (article 7,§2 de la loi du 19-04-2014)	2015/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	541	20	Indemnités pour prestations exceptionnelles qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	542	20	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	942	1	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Maladies professionnelles - secteur public	140	1	Indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue (art. 21 du 21-01-1993)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	310	20	(Double) pécule de vacances - prime copernic	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Pécule de vacances	311	20	Simple pécule de vacances pour les jours de congé qui à la fin de l'année de vacances n'ont pas été pris suite à une impossibilité de les prendre (art. 67 de l'AR du 30-3-1967)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	312	20	(Double) pécule de vacances autre que le personnel de police	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Pécule de vacances	313	11	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	314	20	Double pécule de vacances sortie de service	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	315	1	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	316	20	Pécule de vacances - personnel de police	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Pécule de vacances	317	7	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Pécule de vacances	318	12	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Pécule de vacances	319	20	Pécule de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité (art. 62bis jusqu'au 62quinquies de l'AR du 30-3-1967)	2012/2	9999/4	01/04/2012	31/12/9999
Pécule de vacances	348	20	Pécule de vacances - exonéré	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Pécule de vacances	349	20	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	350	20	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Salaire de base	110	20	Rémunération de base indexée accordée à un agent nommé détaché à l'étranger, qui entre en considération pour la pension publique	2005/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	120	1	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2005/1	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Salaire de base	120	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
Salaire de base	150	1	Allocation d'activation accordée par l'ONEM ou le CPAS à un travailleur engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Salaire de base	160	1	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi - art. 33, § 2 de la loi du 24-12-1999	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	170	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - cotisations de pension	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	212	20	Maladie ou accident : l'indemnité correspondant à 60% de la partie de la rémunération normale ne dépassant pas le montant limite entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité d'assurance maladie - invalidité pour la période de 7 jours faisant suite à la rémunération hebdomadaire garantie - Concerne les travailleurs manuels non nommés et les travailleurs intellectuels non nommés qui ont au moins 1 mois d'ancienneté et qui sont soit en période d'essai, soit engagés pour une période de moins de 3 mois, soit engagés pour un travail précis ne dépassant pas 3 mois	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	213	20	Maladie ou accident : supplément - 2e, 3e et 4e semaine de maladie - uniquement pour les ouvriers et employés contractuels engagés à l'essai ou pour moins de 3 mois	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

## Annexe 32 : Codification des rémunérations APL

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	215	20	Maladie ou accident : supplément - autres compléments concernant accident ou maladie	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

#### Commentaire Code DMFA

Les valeurs de la catégorie "Déclaration Risque Social - salaire exact" doivent être lues avec le domaine de définition de la zone dans la DRSPPL où il est fait référence à l'annexe 32.

# DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 33: Liste des codes déductions APL Version: 2018/2

## Date de publication:

31/05/2018

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1











AN2018-2-FR33.pdf AN2018-2-FR33.docx AN2018-2-FR33.xlsx AN2018-2-FR33.txt AN2018-2-FR33.xml Information intermédiaire:

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
0001	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/3	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0600	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0601	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Ligne travailleur
1105	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 12 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1106	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 24 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1111	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1112	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1201	Période transitoire : convention de premier emploi des jeunes conclue avant 1.1.2004	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
1211	Période transitoire : jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004.	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1521	Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1531	Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3600	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3612	Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2016/4	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2017/1	2017/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2018/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4100	Travailleurs contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
4300	Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4400	Parents d'accueil reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6000	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6001	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6002	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6003	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6004	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6005	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6006	Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6030	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6031	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6032	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6033	Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6040	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6041	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6050	Période transitoire - travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6300	Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6301	Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6310	Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6311	Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM: D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
7040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8005	Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM: D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8007	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8008	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8009	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8010	Mesure transitoire - Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8011	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8012	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8100	Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - prévention et sécurité - 100% Codes ONEM : A5, A6, B9 ou B10	2003/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles- Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

NUMERO DU BLOC: 90178 VERSION: 2018/2 DATE DE PUBLICATION: 31/05/2018

#### Chemin (Label XML : Path)

**DESCRIPTION:**Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le chemin vers les anomalies.

"Zone ajoutée"

CONTENU (ZONES):

00013 - ANNÉE - TRIMESTRE 00011 - NUMÉRO ONSS 00109 - NUMÉRO PPL

00012 - NOTION CURATELLE 00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE

00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À

UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE

00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE

PERSONNE PHYSIQUE

00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE

00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS

00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR

00037 - CODE TRAVAILLEUR 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION

00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL

00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION

00062 - CODE PRESTATION

00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION

00067 - CODE RÉMUNÉRATION

00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME

00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE

00086 - CODE DÉDUCTION

00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION

00815 - NOTION EMPLOYEUR

00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE

00228 - CODE NACE

00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE

00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS

00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS

00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME

00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION

00083 - TYPE DE COTISATION

00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE

L'ALLOCATION SOCIALE

00955 - NUMÉRO DE SUITE COȚISATION

00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION

00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ

00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ

00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE

00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR

00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR

00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ

00901 - MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE

00902 - MONȚANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX

00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC

01006 - NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR

00993 - NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE

00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC

00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC

00967 - NATURE DU SERVICE

00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION

01000 - NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE

00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE

00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE

00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT

01001 - NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT

00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT 00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT

01002 - CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE

01004 - ANNÉE CIVILE

00910 - DATE DE DÉBUT

CARDINALITE MIN.: CARDINALITE MAX:

PRESENCE \*CONDITION: \*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES: Indispensable

### CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité